



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Rodriguez Rose-Marie / Bonny David
Une banque alimentaire à créer !

2021-GC-165

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 3 novembre 2021, les député-e-s Rose-Marie Rodriguez et David Bonny souhaitent que le Conseil d'Etat s'engage et soutienne financièrement la création d'une banque alimentaire dans le canton de Fribourg. Au-delà des distributions de denrées de première nécessité, cette banque alimentaire aurait pour objectif de venir en soutien aux associations, qui sont déjà en lien avec les publics précarisés, en les aidant dans la phase de récolte des denrées alimentaires. Selon les député-e-s, une telle banque alimentaire pourrait également offrir une réponse au gaspillage de nourriture et se positionner comme un lieu de partage et de réinsertion professionnelle. Cela permettrait d'aider de manière digne et pérenne les personnes en situation de précarité alimentaire.

Afin d'atteindre ce but, les député-e-s demandent au Conseil d'Etat d'examiner l'idée de la création d'une banque alimentaire fribourgeoise.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans le contexte de la crise du Covid-19, les organisations fribourgeoises actives dans le domaine social se sont regroupées sous l'appellation *Collectif dignité Fribourg*. Au sein du Collectif, plusieurs groupes de travail ont été constitués afin de développer des projets ou des idées. La banque alimentaire fribourgeoise est l'un des premiers chantiers auquel se sont attelées certaines associations réunies en sous-groupe.

En 2021, le Collectif dignité Fribourg a engagé un coordinateur et une coordinatrice chargés de mettre en œuvre la banque alimentaire fribourgeoise. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a été informée en continu de l'avancement du projet.

Il est important pour le Conseil d'Etat de tirer les enseignements de la crise et de mettre en place des structures adéquates à l'avenir. C'est pourquoi, dans une optique de développement durable, plusieurs Directions (DSAS, DIAF, DIME, DEEF) ainsi que le Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg ont participé à des séances d'échanges avec les responsables du projet de la Banque alimentaire. Différentes opportunités de collaboration ont été évoquées, notamment au niveau de l'approvisionnement ou de la création de places d'insertion professionnelle.

En septembre 2021, l'association « Banque alimentaire fribourgeoise » a été créée. L'Etat de Fribourg lui a apporté un soutien financier pour 2022. Durant cette année, l'association prévoit de consolider ses bases (financement, fonctionnement et logistique, locaux, collaborations, identité visuelle, etc.).

Les travaux d'élaboration de la présente réponse ayant permis l'analyse complète de la situation, le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi, il propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante :

Tout d'abord, la crise sanitaire a montré la fragilité de certains ménages qui peuvent basculer très rapidement dans la pauvreté et dont l'accès aux biens de première nécessité peut être mis à mal. Ensuite, en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, les mesures de réinsertion professionnelle sont primordiales. Enfin, les paysans et les paysannes de notre canton éprouvent parfois des difficultés à écouler leurs stocks de produits frais. Ces trois défis correspondent aux objectifs que s'est fixés la Banque alimentaire fribourgeoise ainsi qu'à différentes politiques poursuivies par le Conseil fédéral respectivement le canton de Fribourg. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir le démarrage du projet et de suivre son développement afin d'examiner la possibilité d'un financement pérenne.

23 août 2022

Annexe

—

[Rapport 2022-DSAS-57 du 23 août 2022](#)